

BEDJAOUI, Mohammed. *Nouvel ordre mondial et contrôle de la légalité des actes du Conseil de sécurité*. Bruxelles, Éditions Bruylant, 1994, 634p

Jean Mallein

Volume 26, Number 3, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703502ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703502ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Mallein, J. (1995). Review of [BEDJAOUI, Mohammed. *Nouvel ordre mondial et contrôle de la légalité des actes du Conseil de sécurité*. Bruxelles, Éditions Bruylant, 1994, 634p]. *Études internationales*, 26(3), 618–619.
<https://doi.org/10.7202/703502ar>

R.J. Dupuy, et même de la crise des valeurs. La fin de l'ordre bipolaire a fait entrer le monde dans une période de transition, d'incertitude et d'insécurité. L'ONU reste le laboratoire juridique du Nouvel ordre international à construire. Ce premier bilan dressé par des juristes européens et africains mérite une lecture attentive. Il constitue un point de départ et non un point d'arrivée, et appellera donc d'autres études et travaux.

Daniel COLARD

Faculté de droit et des sciences
économiques et politiques
Université de Besançon, France

Nouvel ordre mondial et contrôle de la légalité des actes du Conseil de sécurité.

BEDJAOUI, Mohammed. Bruxelles,
Éditions Bruylant, 1994, 634p.

L'apparent regain de faveur de l'ONU et surtout l'évolution récente des relations internationales posent en termes renouvelés la question du contrôle et la légalité des actes du Conseil de sécurité. Les difficultés théoriques et pratiques d'un tel contrôle, les améliorations qu'il est envisageable d'y apporter, mais aussi la conviction qu'il est nécessaire de perfectionner le système actuel ont conduit M. Bedjaoui à publier une intéressante étude aux éditions Bruylant.

Pour être relativement brève (pp. 11 à 150), elle est plus qu'un « survol des questions » (p. 123) soulevées par ce contrôle, quand bien même les annexes documentaires occupent la majeure partie de l'ouvrage (pp. 151 à 602!). C'est que chacun des cinq chapitres qui forment cette étude est l'occasion pour M. Bedjaoui

de se livrer à de pénétrantes analyses. C'est un fait que l'on peut s'interroger sur la légalité de certaines décisions prises et actions entreprises à l'occasion de la guerre du Golfe; de la destruction d'un appareil de la Pan-Am au-dessus de Lockerbie; des opérations des Nations Unies en Somalie; ou encore en raison des conflits dans l'ex-Yougoslavie – embargo sur les armes et création du Tribunal international chargé de poursuivre les auteurs présumés de violations graves du droit international humanitaire.

L'analyse des dispositions de la Charte, d'utiles rappels des choix opérés par la Conférence de San Francisco puis des prises de position doctrinales ont le mérite de souligner les ambiguïtés du droit des Nations Unies, tant sur l'étendue des pouvoirs du Conseil de sécurité que sur la possibilité pour la Cour internationale de Justice d'exercer un contrôle de leur légalité. Mais l'étude vaut surtout pour l'évaluation des possibilités que la Cour voit son rôle accru. C'est que M. Bedjaoui la considère comme étant, *prima facie*, l'organe le plus naturellement apte à devenir le gardien de la légalité internationale des actes des organes politiques de l'ONU. Il est cependant trop au fait des mécanismes de celle-ci, des handicaps actuels de la Cour et des réalités du droit et des institutions internationales pour ne pas être quelque peu sceptique; pour attacher une importance excessive à la relance de l'activité contentieuse de la Cour depuis une quinzaine d'années. Un constat purement quantitatif pouvant n'être qu'un « mirage » au regard des conditions et objets de sa saisine, le règlement judiciaire lui paraît plutôt structurellement inapte à

prendre en charge les contentieux de l'avenir, qui ne concerneront plus seulement les États, mais d'autres acteurs des relations internationales. C'est donc davantage dans le développement de l'activité consultative de la Cour que M. Bedjaoui voit le moyen d'instaurer un véritable contrôle de la légalité des actions entreprises par le Conseil de sécurité, et des modalités de leur mise en œuvre. Mais dans le contexte onusien où ledit Conseil et la Cour apparaissent à la fois complémentaires et concurrents, on voit mal comment ce contrôle pourrait être systématisé; et surtout, s'imposer alors que le renforcement actuel du Conseil de sécurité tend plutôt à marginaliser la Cour de justice.

Jean MALLEIN

*Faculté de droit et des sciences économiques
Université de Brest, France*

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

Global Economic Co-operation. A Guide to Agreements and Organizations.

*COLAS, Bernard (dir.). Deventer/Boston
and Tokyo: Kluwer Law & Taxation
Publishers and United Nations
University Press, 1994, 557 p.*

Cet ouvrage, publié d'abord en français en 1990, a comme but avoué de fournir un panorama complet et cohérent du cadre global dans lequel, sur les plans économique, juridique et institutionnel, s'insèrent les relations économiques internationales. Plus d'une vingtaine d'experts répartis à travers le monde ont contribué à la préparation de ce livre.

Essentiellement de caractère descriptif, ce compendium présente brièvement

environ 300 instruments multilatéraux. À ces traités se greffent aussi certaines décisions et recommandations, prises par les principales organisations internationales, qui influent sur la conduite des États et, enfin, quelques textes de nature privée visant à faciliter les opérations internationales. Toutes ces présentations sont regroupées par sujet au sein de quatre sections: 1) l'organisation du commerce et de la production; 2) la coopération monétaire, l'aide financière et les forums économiques; 3) les contrats, les paiements et les mécanismes de résolution des différends; et 4) la gestion des ressources et la protection environnementale. Chacune des courtes analyses donne la source précise de l'instrument présenté ainsi que d'autres renseignements utiles, comme les dates de signature et d'entrée en vigueur, la mention du dépositaire, le nombre de parties et la durée de l'accord.

Des références bibliographiques choisies sont parsemées au fil des 557 pages que comprend cet ouvrage. D'autre part, le lecteur notera l'existence d'une table analytique qui offre un aperçu général de l'application territoriale des accords brièvement décrits dans le livre.

Préfacé par Javier Pérez de Cuéllar, cet ouvrage constitue un bon outil de référence pour tous ceux qui s'intéressent aux relations économiques internationales. Ce livre joue certes un rôle utile en regroupant et en présentant de façon cohérente des textes qui peuvent sembler, à première vue, hétérogènes. En outre, l'aspect synthétique des descriptions des ententes et des organisations internationales pourra être particulièrement utile